

Résultat des votes des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 Avril 2017

Article 136 de la loi 17-95 telle que modifiée par la loi 78-12

(Capital Social : 1.327.928.600 Dirhams divisé en 13.279.928 actions de valeur nominale de 100 Dirhams chacune)

Résolutions	Nombre d'actions (1)	% du capital (2)	Vote valablement exprimés	Voix « Pour »		Voix « Contre »	Abstentions	Résultat de l'adoption de la résolution
				Nombre	%			
1 ^{ère} résolution	11.251.142	84,73	11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée
2 ^{ème} résolution			11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée
3 ^{ème} résolution			11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée
4 ^{ème} résolution			2.389.725*	2.389.725	100	0	0	Approuvée
5 ^{ème} résolution			11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée
6 ^{ème} résolution			11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée
7 ^{ème} résolution			95.236**	95.236	100	0	0	Approuvée
8 ^{ème} résolution			2.389.725*	2.389.725	100	0	0	Approuvée
9 ^{ème} résolution			95.236**	95.236	100	0	0	Approuvée
10 ^{ème} résolution			11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée
11 ^{ème} résolution			11.251.142	11.251.142	100	0	0	Approuvée

NB : Une action correspond à une voix.

(1) : Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés.

(2) : La proportion du capital social représentant les actionnaires présents ou représentés

* N'a pas pris part au vote l'actionnaire intéressé, directement ou indirectement, par la présente résolution, en l'occurrence BNP Paribas IRB Participations

** N'ont pas pris part au vote les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, par la présente résolution, en l'occurrence BNP Paribas IRB Participations, AXA Assurances Maroc, Atlanta et Sanad

Le Président

M. Jaouad HAMRI



BNP Paribas IRB Participations
Représentée par M. Philippe BIREMON



Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Mme Malak BENABDELJALIL



AXA Assurances Maroc
Représentée par M. Nizar LAMRANI KHALIDI

